



Beauvais, 15 Septembre 2009
COMMUNIQUE DE PRESSE

Révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés **Les membres de la Commission très largement favorables au Plan**

*Les représentants de la Commission du Plan ont émis un avis favorable par **21 voix POUR** et 4 voix contre.*

4 membres se sont abstenus. 2 membres, de part leur statut de représentants de l'Etat, ont souhaité différer leur avis. Les services de l'Etat, par la voie du Préfet, et les départements limitrophes doivent désormais émettre un avis sur ce Plan dans un délai de 3 mois.

En quoi consiste le Plan Départemental d'élimination des déchets ?

Les objectifs sont clairs et ambitieux : réduire la production de déchets, maintenir les coûts pour les usagers, et encourager les activités créatrices d'emplois telles que la filière du recyclage. La réduction des déchets ménagers est bien la priorité numéro un. Les installations existantes aujourd'hui dans le département pour le traitement des déchets ménagers suffisent à répondre aux besoins.

Ce projet de Plan pour l'élimination des déchets ménagers jusqu'en 2023 avec une phase d'évaluation dès 2015 répond et dépasse les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Suite au transfert de la compétence du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) au Conseil général en janvier 2005, la révision de ce Plan incombe désormais au Département.

Pour y satisfaire, le Conseil général a engagé, en partenariat avec l'ADEME, une large concertation avec les élus, les professionnels, les chambres consulaires, les associations, et les Isariens.

Ainsi, les différentes réunions consultatives ont dégagé deux orientations majeures :

- la réduction des déchets ménagers et assimilés à la source de 7%, notamment par des mesures de prévention ;
- l'optimisation des capacités et performances des installations existantes, par la meilleure valorisation des déchets

L'objectif étant de maintenir le coût de gestion raisonnable pour les usagers.

Au bout de ce processus de concertation, la Commission du Plan, regroupant tous les intervenants sur cette thématique, s'est réunie ce 15 septembre pour donner son avis sur le scénario et le programme d'actions du Plan Départemental.

Les 2 ans de concertation ont permis d'aboutir à cette conclusion largement majoritaire.

